

ANNEE 2020

**SEANCE PUBLIQUE
DU 2 JUILLET 2020**

Délibération n°

2020036

Date de convocation : 26/06/2020

Date d'affichage : 06/07/2020

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	22
Pouvoirs	:	1
Nombre de votants	:	23

Vote : 23 (dont 1 pouvoir)

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BASSUSSARRY

Envoyé en préfecture le 06/07/2020

Reçu en préfecture le 06/07/2020

Affiché le

ID : 064-216401000-20200702-2020036-DE

L'an deux mille vingt, le 2 juillet à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, située à la Maison pour Tous, Place de l'Eglise (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 26 juin 2020, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire & Ms Michel LAHORGUE, Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Philippe BIGOTEAU, Christian GARRIGUES, Bernard COMBES, Arnaud PAVLOVSKY, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Mikel AMILIBIA.

Mmes Valérie RECARTE, Guénael LE CAM, Valérie ETCHART, Nathalie HARAN, Fleur BEYRIS, Bénédicte LARCEBEAU, Céline FAYS, Maud BARRAL, Marie ROSPIDE, Sylvie ITHOURRIA.

Absents excusés : M. Marc PERRIER, pouvoir donné à M. Michel LAHORGUE.

Secrétaire de séance : Mme Marie ROSPIDE.

**OJ n°4 : Création d'emplois non-permanents pour
faire face à un besoin lié à un accroissement
saisonnier d'activité**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir :

- renforcer l'équipe du centre de loisirs pour les vacances scolaires d'été 2020 (20 agents) ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **AUTORISE** le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, comme suit :

20 emplois non permanents à temps complet d'adjoints d'animation, relevant de la catégorie hiérarchique C, sur la période de vacances scolaires précitée.

- **PRECISE** que la rémunération des agents sera calculée en fonction de l'indice brut 350, majoré 327.
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Paul BAUDRY

